

1. Débitrice: **SI La Renchette**, 1132 Lully

2. Déclaration de faillite: 19.02.2004

3. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 22.03.2004

4. Avance de frais: CHF 4'000

Indication: La procédure de faillite est déclarée close sauf si un créancier, dans le délai susmentionné, ne réclame l'exécution et produit l'avance mentionnée pour la couverture. Sous réserve du recouvrement d'autres provisions.

5. Remarques: but: achat, construction, exploitation, mise en valeur, gérance et vente d'immeubles; toutes opérations immobilières, mobilières, financières et commerciales; la société peut accorder des prêts a ses actionnaires et à des tiers.

Office des faillites de Morges-Aubonne
1110 Morges
(02166870)